

Loi anti-inflation

Il n'est pas inutile de rappeler ce que le gouvernement a promis lorsqu'il a présenté ce programme anti-inflation. Je citerai l'exposé de politique déposé à la Chambre des communes le 14 octobre 1975 par le ministre des Finances de l'époque, le député de Rosedale (M. Macdonald). On y lisait:

Le Canada est aux prises avec de graves problèmes d'inflation.

Si l'inflation persiste ou s'accroît, elle risque fortement de compromettre la reprise économique, d'accroître le taux de chômage et de maintenir la nation dans un état de tension grandissant.

Cet exposé s'intitule «Offensive contre l'inflation». Nous savons ce qu'il est advenu du chômage. En octobre 1975, époque où le programme a été lancé, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières se situait à 7.2 p. 100, et le nombre des chômeurs s'élevait à 725,000, toujours en chiffres désaisonnalisés. Plus de deux ans après, c'est-à-dire en décembre 1977, le taux de chômage désaisonnalisé se situait à 8.5 p. 100 et le nombre de chômeurs à 911,000 en chiffres désaisonnalisés. En d'autres termes, il y avait presque 200,000 chômeurs de plus en décembre 1977 qu'en octobre 1975, époque où le programme a été institué.

● (2022)

Ensuite le ministre a déclaré dans son exposé:

L'inflation menace de rendre le prix de nos marchandises non concurrentiel sur les marchés mondiaux et d'affaiblir l'aptitude de nos entreprises commerciales à étendre leurs opérations.

Un bon nombre de nos industries d'exportation ont éprouvé des difficultés, puisque leurs bénéfices n'étaient pas considérables, et un grand nombre d'entre elles, par exemple l'International Nickel, ont du licencier des employés. Aucune d'entre elles n'y fut obligée cependant parce qu'elle devait verser des salaires trop élevés. Si les entreprises canadiennes n'ont pas été en mesure d'exporter autant qu'il y a deux ou trois ans, c'est parce que le monde occidental était en plein marasme et que nos produits, nos minéraux et notre bois ne trouvaient pas preneurs, ou s'ils en trouvaient, les prix étaient de beaucoup inférieurs à ceux d'il y a deux ou trois ans. Un bon exemple est celui du blé dont le prix a diminué de près de 40 p. 100. Le ministre a alors affirmé:

La réduction du taux d'inflation et l'abaissement du niveau de chômage doivent aller de pair.

Je pense qu'il est assez évident que le taux d'inflation est à peu près le même qu'en octobre 1975 mais que le chômage est beaucoup plus élevé. Au cours de la première année, nous avons assisté à un phénomène étrange. Pour diverses raisons, la montée du coût de la vie n'a pas été aussi rapide que l'année précédente. Pour une bonne part, cela était dû à la stabilité du prix des aliments. Si bien que lorsque la Commission de lutte contre l'inflation a présenté son premier rapport en 1976, elle s'attribua le mérite du ralentissement de l'inflation, et je cite ici un extrait du rapport de la première année:

Les divers éléments du programme de lutte contre l'inflation concourent de la manière suivante: les politiques monétaires et fiscales doivent entraîner une reprise économique soutenue, les objectifs des hausses de prix étant de 8 p. 100 pour la première année, de 6 p. 100 pour la deuxième et de 4 p. 100 pour la troisième.

Et il ajoute ceci:

Les prix devraient progresser moins vite que l'augmentation de la rémunération si bien que dans l'ensemble les travailleurs devraient bénéficier au moins d'une hausse de 2 p. 100 de leur revenu réel.

Les prédictions de la Commission de la lutte contre l'inflation et du ministre des Finances à l'époque se sont révélées entièrement erronées, car le taux d'inflation est effectivement passé à 9.5 p. 100 durant l'année civile et, durant le dernier

trimestre de 1977, à environ 11.5 p. 100; le taux d'inflation est encore plus élevé qu'il ne l'était quand le programme a été établi.

Nous avions déclaré en 1975 que ce programme ne pourrait pas être efficace très longtemps, que nous ne pourrions pas contenir les prix, car le Canada ne peut pas vivre isolément, puisqu'il fait partie de l'économie mondiale. Nous importons d'énormes quantités de produits de toutes sortes et quand les prix augmentent comme ils l'ont fait et continuent à le faire, nous devons supporter des coûts accrus. C'est précisément ce qui s'est produit. Le coût des produits alimentaires a augmenté de 17.7 p. 100 depuis un an, mais ce n'est pas étonnant quand on songe que nous importons des fruits et légumes frais, que nous achetons notre café et notre thé et tous les produits dont nous ne pouvons pas contrôler les prix. Le coût de la vie a donc augmenté en dépit de tout ce qui peut prétendre le gouvernement.

Le ministre des Finances (M. Chrétien) prétend encore qu'en 1978, le coût de la vie n'augmentera que de 6 p. 100. Voilà une assertion ridicule et les événements le prouveront bien, parce que nous nous sommes montrés incapables d'agir sur les facteurs qui ont entraîné la hausse du coût de la vie. Le gouvernement s'est engagé à augmenter régulièrement le prix du pétrole et du gaz naturel. Le 1^{er} janvier, nous avons eu une hausse d'un dollar du prix du baril de pétrole, hausse dont nous commencerons à nous ressentir en mars, et le prix augmentera encore d'un dollar en juillet tandis que le prix du gaz naturel grimpera également d'une manière comparable. Le prix des aliments continue d'augmenter et rien ne laisse prévoir aucune diminution, et ce en dépit du fait que le ministre se plaise à répéter que l'augmentation du coût de la vie ne sera pas importante. Le fait que le ministre le répète ne changera pas le cours des choses.

La Commission de lutte contre l'inflation, qui s'est mérité tant d'éloges pour avoir réussi à réduire le taux d'augmentation du coût de la vie en 1976, tente maintenant, en usant judicieusement de chiffres choisis, de faire croire que nous nous en tirons assez bien après tout. Dans une brochure qu'elle a publiée il y a quelques mois et qui est intitulée «Kick the Inflation Habit», elle tentait de prouver que nous nous tirons très bien d'affaire. Elle essayait de démontrer que l'inflation s'était quelque peu résorbée au cours des douze derniers mois en dépit du fait que le taux annuel d'augmentation de l'indice des prix à la consommation ait été de 8.5 p. 100 au moment de la publication de la brochure en regard d'un taux de 6.5 p. 100 pour l'année précédente. Comment la Commission a-t-elle fait pour expliquer ce phénomène? Elle a dit et je cite:

Les aliments, l'énergie et les mouvements des prix à l'importation ont quelque peu assombri les succès obtenus dans la lutte à l'inflation.

Autrement dit, quand elle n'arrive pas à prouver que le coût de la vie a monté plus rapidement que prévu, elle exclut le prix des aliments et de l'énergie de ses calculs.

Il saute aux yeux que les politiques du gouvernement ont échoué. Le ministre a bien dit, et ce projet de loi le stipule, qu'on ne permettra pas que les salaires augmentent de plus de 6 p. 100 l'année prochaine en dépit d'un taux d'inflation annuel de presque 10 p. 100. Donc, les membres d'une famille qui travaillent à salaire verront leur niveau de vie diminuer parce qu'on imposera une limite de 6 p. 100 aux augmentations de salaire alors que le coût de la vie grimpera presque du double. Nous avons dit, lorsqu'on a lancé ce programme, qu'il